



# MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

DÉPARTEMENT  
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES  
Canton de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale  
05.46.95.60.21  
saint-porchaire2@orange.fr

ARRÊTÉ N° 2026 / 046

## ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE,

Vu le code général de la fonction publique,

vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

vu la délibération n°2017/39 du 22 mai 2017 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

vu l'arrêté n° 2021/225 du 5 juillet 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 15 juillet 2021,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

#### Avancement au grade de : ATTACHÉ PRINCIPAL

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel <sup>1</sup>	Promouvable à la date du
1	HAUDECOEUR-MELKONIAN Stéphanie	Attaché	01/01/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

#### ARTICLE 2

Le présent arrêté qui sera affiché en mairie, sera transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

#### ARTICLE 3

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

#### ARTICLE 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Porchaire le dix février deux mille vingt-six.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenon', written over a horizontal line.

**Le Maire,  
Jean-Claude GRENON**

**PUBLIÉ LE 10 FEV. 2026**